

pouvoir le dire sans crainte de démenti—par suite des instances de M. Bennett, entraînera un assez long retard dans l'application du traité et la mise en chantier des travaux. Si le premier ministre Bennett avait exécuté les dispositions qu'il avait prises par l'intermédiaire de M. Williston, avant la signature du traité, tout serait depuis longtemps mis en voie. Mais il l'a saboté, et nous a ainsi empêchés de procéder sans délai comme nous l'avions espéré. D'après les principes adoptés au début par le Canada, les États-Unis et la Colombie-Britannique, il n'aurait pas été nécessaire de conclure les ententes actuelles. Les travaux auraient été réalisés et la population de la Colombie-Britannique aurait bénéficié de tous les avantages qui en auraient résulté: 31 millions d'heures-homme d'emploi et utilisation immédiate d'une source d'énergie à bon marché.

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, nous sommes vraiment très heureux de prendre enfin connaissance du rapport que vient de nous communiquer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur cette très importante question. On peut dire sans aucun doute que les deux hommes dont il est question dans ce rapport, M. Williston et le premier ministre de la Colombie-Britannique, sont des personnalités de marque au Canada aujourd'hui et qu'ils sont reconnus comme tels. J'entends murmurer des membres de l'opposition officielle, et ils peuvent bien murmurer si l'on songe aux résultats qu'ils ont obtenus ces dernières années à l'égard de ce traité.

Les gens de la Colombie-Britannique vont se réjouir en apprenant la nouvelle. Au sujet de l'annonce qui a été faite et de certaines des observations du chef de l'opposition, je dois dire que les gens s'attendent à ce que des mesures soient prises. Lorsqu'il s'agit de politique, la plupart des gens de la Colombie-Britannique et, à vrai dire, des autres parties du Canada, savent fort bien quels sont ceux qui ont obéi au souci électoral dans cette affaire.

M. Peters: Pour sûr!

M. Leboe: Le député qui ne siège plus aux Communes et qui s'est vu retirer ses fonctions de négociateur, n'a certes pas échappé à l'attention des Canadiens, ni à celle de gens de la Colombie-Britannique. Nous sommes heureux de constater, à la suite de la déclaration qui a été faite aujourd'hui et de celles qui avaient été faites précédemment, que les changements qui seront apportés au traité lui-même seront secondaires. Nous sommes tous au courant de la déclaration faite par le ministre au sujet de la vente des avantages d'aval et je crois que c'est un point important dont il faut tenir compte. De fait, c'est le

point important. Si nous voulons obtenir une échelle appropriée de prix à l'égard de nos avantages d'aval, ils doivent sûrement être l'objet de négociations dans le meilleur intérêt des Canadiens et de la population de la Colombie-Britannique. Par conséquent, j'ai entière confiance, comme la plupart des honorables députés, en la compétence de M. Williston et du premier ministre de la Colombie-Britannique en la matière.

En ce qui concerne la dernière étape du traité du fleuve Columbia et sa rédaction, nous comptons que des mesures seront prises sous peu relativement aux négociations menées avec les États-Unis.

En terminant, je voudrais ajouter que même si nous déplorons les retards dans l'affaire du fleuve Columbia, ceux qui sont au courant de la situation savent que la mise en valeur du fleuve Columbia se poursuit et qu'il y a eu effectivement peu de retard, car le gouvernement de la Colombie-Britannique avait espoir que la question serait résolue et que les neuf ou dix millions qu'il avait placés lui seraient rendus en temps et lieu.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vais aborder cette question très importante à titre de Canadien et sans aucun esprit de parti. La déclaration extrêmement importante que vient de faire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a sans doute été dictée sous l'influence d'un esprit politique conciliant qui désire, dans la mesure du possible, amadouer le président Kennedy et le maître en manigance de finances, de l'économie et de ressources, le premier ministre de la Colombie-Britannique, qui a prouvé depuis des années que sa politique consiste à hypothéquer l'avenir de la Colombie-Britannique pour satisfaire les impératifs politiques du moment.

Il faut faire bien attention, monsieur l'Orateur, quand une déclaration est lue. Ma longue expérience m'a appris qu'en écoutant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il ne faut pas se faire d'idées bien arrêtées avant d'avoir eu l'occasion de lire ce qu'il a dit, car il sait si bien convaincre par son débit, son timbre de voix et ainsi de suite, que l'impossible semble alors possible. Cependant, d'après ce qu'il vient de dire, le traité ne me paraît guère modifié. Ce sont des changements de moindre importance, et c'est précisément ce que nous-mêmes et bien d'autres personnes craignaient. Toutefois, je sais gré au ministre d'avoir déposé l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Il nous sera loisible ainsi de voir ce qui en est.

D'après les propos du ministre, le gouvernement estime qu'il a maintenant renvoyé la